DEPARTEMENT
DU
BAS-RHIN

EXTRAIT
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 29 juin 2015

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Sébastien ZAEGEL

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Philippe MEYER

N° CP/2015/256 - Enseignement et transmission artistiques - ***3213***
Répartition des subventions dans le domaine des enseignements artistiques

La commission permanente du Conseil Départemental statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions suivantes aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés :

- 265 620 € pour l'enseignement et la transmission artistiques.

- 823 053 € au titre des frais d'enseignement des écoles de musique et de danse. Les écoles de musique associatives ont bénéficié d'un acompte global de 161 378 euros.

- 67 200 € à l'Office pour la Langue et la Culture d'Alsace. Un acompte de 33 600 € a déjà été versé.
- 13 800 € au titre du bilinguisme.

- 100 800 € aux Centres de Ressources Musiques Actuelles. Un acompte de 50 400 € a déjà versé.

- 20 800 € pour différentes actions culturelles d'Alsace Bossue.

Pour les subventions inférieures à 3 000 €, le versement interviendra dans les meilleurs délais.

Pour les subventions supérieures à 3 000 € :
- un premier acompte de 50% sera versé dans les meilleurs délais,
- le solde sera versé au vu d'un bilan intermédiaire des activités de chaque associations.

Dans les 2 cas, les associations devront produire un compte-rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, dans l'année qui suit la réalisation de l'action ou du projet.

En outre, le Département est susceptible de demander le reversement de tout ou partie de l'aide en cas de non réalisation du l'action ou du projet.

La commission permanente autorise par ailleurs son président à signer les conventions financières ainsi que la convention de partenariat avec l'Olca et le contrat local d'éducation artistique (CLEA) de la communauté de communes de la Plaine du Rhin.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée

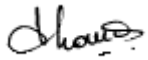

Francine THOMAS

Accusé de réception N° : 067-226700011-20150629-lmc193147-BF-1-1
Acte certifié exécutoire au : 06/07/15

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY